

Termes de Référence (TDR)

Consultation pour appui technique en Suivi et Encadrement des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits (AVEC)

Titre	Consultant.e AVEC
Programme	Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU)
Projet	Appui technique pour le suivi et l'encadrement des AVECs
Lieu	Jacmel, Marigot, Bainet et La Vallée-de-Jacmel

1. Introduction

Le programme de « Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau Potable et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU) » vise à couvrir les besoins des citoyennes et citoyens en eau potable et assainissement (EPA) grâce à une gouvernance de proximité avec l'initiation des municipalités à la maîtrise d'ouvrage des services EPA, l'implication des acteurs locaux (société civile, usagers, secteur privé) et par la concertation entre les différents acteurs du secteur EPA.

Le programme REGLEAU est financé par l'Ambassade de Suisse et est mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation Haïti en partenariat avec la DINEPA et des institutions locales comme le GRIDE et EXSSA. Les actions de la première phase (2018-2023) se sont prioritairement concentrées au niveau de 4 municipalités du département du Sud-Est (Jacmel, La Vallée de Jacmel, Bainet et Marigot).

Pour cette deuxième phase (2023-2025), des activités ont été entreprises pour accompagner les mairies des quatre communes d'intervention du programme, à assurer le suivi, l'encadrement et la mise en place de sept structures communautaires de solidarité (Association Villageoise d'Épargne et de Crédits, AVEC) où cinq avaient déjà été montées en amont, avec l'appui de l'organisation féministe Fanm Deside.

Les AVECs qui ont été montées et structurées avec des femmes afin de renforcer leur autonomisation économique sont les suivantes :

AVECs	Localisation	Commune
Chèche lavi	Blockhauss	Bainet
Tèt Ansanm	Dérédé (Blockhauss)	Bainet
Kris Kapab	Dubois	Marigot
Fanm An Aksyon	Peredo	Marigot
Men an Men	Grand Bois	La Vallée-de-Jacmel
Fanm Devwe	K-Adam	Jacmel
Fanm Vanyan	K-Adam	Jacmel

A l'issu de ce processus, une proposition de suivi ainsi que l'établissement d'un trait de connectivité intergroupe afin de compléter certaines lacunes ont été suggérés dans le dernier rapport de consultation soumis à cet effet (Réf. rapport final de consultation). C'est dans cette perspective que s'inscrivent ces TDR pour le recrutement d'un.e Consultant.e AVEC.

2. Présentation du poste à pourvoir

Le.La Consultant.e en Suivi et Encadrement des AVECs travaillera comme encadreur.e avec les sept AVECs qui ont été constituées, notamment pour assurer la clôture des activités de celles qui sont encore dans leur premier cycle et poursuivre le suivi des activités jusqu'à la clôture de celles qui sont à leur deuxième cycle. Il assurera le suivi de certaines rencontres essentielles pour chacune des AVECs pour une tenue harmonieuse des activités y relatives. Il travaillera sous la supervision directe du Responsable GES de REGLEAU. Il s'agit d'un poste de consultation, coordonné par le bureau de REGLEAU à Jacmel où le.la Consultant.e travaillera de manière totalement indépendante.

3. Responsabilités

Le.La Consultant.e aura les responsabilités suivantes :

- Faire un état des lieux des activités des AVECs et proposer un plan d'accompagnement y relatif ;
- Planifier et participer aux rencontres importantes des AVECs à raison d'une rencontre mensuelle par AVEC ;
- Effectuer une évaluation de demi-cycle pour suivre l'évolution des activités des AVECs ;
- Assurer une clôture réussie du premier cycle de fonctionnement des AVECs qui ne sont pas encore à ce stade ;
- Réviser le règlement interne des AVECs déjà en place ;
- Assurer un suivi régulier du deuxième cycle d'activités des AVECs en cours de deuxième cycle jusqu'à une clôture réussie de ce dernier pour ces AVECs ;
- Veiller à ce que les activités des AVECs intègrent des approches de Genre et d'Équité sociale ;
- Établir des mécanismes spécifiques pour renforcer la participation des femmes et des groupes vulnérables ;
- Établir un trait de connectivité intergroupe afin de combler certaines lacunes constatées au sein des groupes ;
- Définir une stratégie pour faciliter le paiement du service EPA aux femmes membres à travers des mécanismes de cotisations prédéfinis dans les structures AVECs ;
- Accompagner la création de nouvelles AVECs (au moins deux (2) à proximité de celles existantes) éventuellement à la demande des membres des AVECs, si elles peuvent trouver les moyens nécessaires en dehors du REGLEAU.

4. Durée de la prestation

La durée du contrat est de 4 mois. Toutefois, le.la consultant.e sera rémunéré.e pour un temps d'effort ne dépassant pas 10 jours par mois, soit 40 jours durant la période.

5. Livrables à fournir

Le.La Consultant.e fournira un rapport mensuel des tâches réalisées, conformément au plan de travail durant la période et une facture mentionnant le nombre de jours de travail accompli. Le plan de travail sera établi mensuellement de concert avec le Responsable GES.

Les livrables à fournir sont les suivants :

- 20 rencontres de suivi et d'appui;
- Cérémonies de clôture réussie de premier cycle et de deuxième cycle;
- 3 rapports mensuels de suivi;
- 1 rapport final

6. Logistique et rémunération

Il est attendu que le prestataire utilise son propre véhicule tout terrain pour la réalisation des prestations, auquel cas les coûts d'utilisation du véhicule seront défrayés à raison de 0.70 dollars américains (0.70 USD) ou équivalent en Gourde par kilomètres parcourus (Jacmel – terrain) sur présentation des itinéraires et du kilométrage des trajets validés par le Superviseur technique. Il n'est pas nécessaire de comptabiliser ces coûts dans l'offre financière. Dans le cas où un de ses déplacements coïncide avec une mission de supervision de REGLEAU, Il pourra toujours se joindre à l'équipe de REGLEAU pour le transport.

Le prestataire devra disposer de son propre ordinateur portable et autres matériels de travail. Toutefois, HELVETAS mettra à sa disposition un espace de travail au besoin. Sa rémunération se fera sur la base d'un nombre de jours d'efforts.

Le prestataire prendra en compte dans sa proposition de prix l'ensemble des coûts, incluant ses honoraires, les documents élaborés et autres dépenses liées à la prestation. Il demeure entendu qu'un prélèvement de 2% sera fait à la source pour le compte de la DGI sur chaque versement payé au prestataire.

7. Coordination du travail

La coordination du travail avec le/la Consultant.e sera assurée par le Responsable GES de concert avec les Unités EPA des mairies partenaires et il/elle travaillera en collaboration avec l'animatrice Sociale du REGLEAU chez HELVETAS Swiss Intercooperation

8. Profil recherché

- Diplôme universitaire ou l'équivalent d'au moins deux ans d'études universitaires dans une discipline connexe à la gestion des affaires (sciences administratives, gestion, économie, comptabilité, etc.);
- Formation sur le cycle de fonctionnement et l'éducation financière des AVECs;
- Expérience professionnelle réussie dans la création, l'encadrement, le suivi, le renforcement d'AVECs;
- Grande autonomie de déplacement, grande capacité de travail sur le terrain et d'animation de groupes communautaires;
- Dynamisme et capacité démontrée de travailler avec les groupes de femmes;
- Excellente capacité de communication et de rédaction de documents en français et en créole;
- Connaissance de l'approche d'HELVETAS pour la mise en œuvre de projets d'eau potable ;
- Être originaire du département du Sud-Est ou en mesure d'habiter à Jacmel avec ses propres moyens pendant la période de la consultation;
- Maîtrise des logiciels informatiques (Word, Excel);
- Sens du leadership, de responsabilité, d'initiative et de créativité;
- Maîtrise des méthodes de coaching et de formation des adultes.

9. Dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

- La proposition technique, incluant notamment :
 - Une note méthodologique pour la réalisation de la mission relatant la compréhension du mandat et les étapes et méthodes proposées pour mener à bien le travail ;
 - Le curriculum vitae détaillé du/de la consultant.e, et ceux d'autres personnes associées à la réalisation du travail (le cas échéant) ;
 - L'expérience du/de la consultant.e dans des missions similaires ;
 - Le calendrier de réalisation du mandat.
- La proposition financière, au regard des dispositions indiquées au point 6.

10. Soumission des propositions

Les propositions techniques et financières (format pdf pour la proposition technique et format Excel pour la proposition financière) doivent être envoyées par email à l'adresse rh.haiti@helvetas.org. L'email aura pour objet : **REGLEAU - Suivi et encadrement des AVEC**s et la mention : **Ne pas ouvrir avant la date d'ouverture des plis.**

Les offres techniques ne doivent pas contenir des informations financières, et les propositions doivent être protégées par un mot de passe distinct pour l'offre technique et l'offre financière. Le mot de passe pour l'offre technique sera dévoilé au moment de l'ouverture des plis, à la demande du comité d'ouverture des plis et d'évaluation des offres. Le mot de passe pour les offres financières sera dévoilé ultérieurement à la demande du comité pour toutes les offres ayant passé l'étape d'évaluation technique (voir section 11).

Toutes les offres qui ne respectent pas les dispositions sur le mot de passe seront écartées du processus de sélection.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 11 décembre 2024 à 13 heures et l'ouverture des propositions techniques se fera le même jour à 14 heures.

11. Remarques

- a) Les notes techniques comptent pour 70% de la note finale et les notes financières pour 30% de la note finale. Les propositions techniques qui n'obtiennent pas une note minimale de 70/100 seront écartés du processus de sélection. En pareil cas, les offres financières ne seront pas considérées.

Les propositions techniques seront évaluées comme suit :

- Compréhension du mandat : 15 points
- Méthodologie détaillée, y compris le calendrier de réalisation du mandat : 45 points
- Qualification et expériences du prestataire et éventuellement celles d'autres personnes associées à la réalisation du travail : 40 points ventilés comme suit :

Prestataire de niveau maîtrise au minimum dans les disciplines indiquées : **20 points** ; niveau licence 15 points ; équivalent d'au moins deux ans d'études universitaires 10 points ;

Avoir cinq (5) ans d'expérience professionnelle réussie dans la création, l'encadrement, le suivi, le renforcement d'AVECs : **20 points** ; trois (3) à quatre (4) ans : 15 points ; un (1) à deux (2) ans : 10 points ; aucune expérience : 0 point.

- b)** Les propositions financières devront se trouver dans une fourchette de plus ou moins 30 % du prix du budget confidentiel de cette prestation. Si tel est le cas, la note pour les propositions financières sera calculée comme suit :

$$\text{Note proposition financière} = \frac{P_{\min} \times 30}{P}$$

Où P_{\min} = prix de la proposition techniquement valide ayant le prix le plus bas dans la fourchette admissible ;

Et P = prix de la proposition à évaluer.

- c)** Le marché sera attribué au.à la Consultant.e ayant obtenu la note combinée technique et financière la plus élevée (Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût).